

Informations relatives aux épreuves de l'examen d'entrée au CRFPA

Session 2025

Mesdames, messieurs, vous trouverez ci-après les informations relatives au déroulement des épreuves orales de l'examen d'entrée au CRFPA organisé par l'Institut d'Études Judiciaires de la Faculté de droit de Grenoble.

Ces informations concernent l'épreuve d'exposé-discussion (I) et l'épreuve de langue anglaise (II).

I. Modalités de l'épreuve d'exposé-discussion

L'article 7 de l'arrêté du 17 octobre 2016 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au CRFPA prévoit que l'épreuve consiste dans :

« 1° Un exposé de quinze minutes, après une préparation d'une heure, suivi d'un entretien de trente minutes avec le jury, sur un sujet relatif à la protection des libertés et des droits fondamentaux permettant d'apprécier les connaissances du candidat, la culture juridique, son aptitude à l'argumentation et à l'expression orale.

Cette épreuve se déroule en séance publique.

La note est affectée d'un coefficient 4. »

Le sujet étant laissé à l'appréciation du centre d'examen, il est indiqué aux candidats que le sujet prendra la forme **d'un texte de 3 pages maximum**. Il peut s'agir d'une décision de justice, d'un texte à caractère normatif ou non, ou de l'extrait d'un tel texte, en rapport avec les libertés et droits fondamentaux.

L'exposé attendu ne consiste pas uniquement dans un commentaire du texte ou de l'arrêt, il doit aussi permettre de **mettre en perspective le texte avec la ou les thématiques qui y sont envisagées**. L'environnement juridique et le contexte du document étudié importent donc autant que le texte lui-même.

L'épreuve aura lieu le samedi 22 novembre 2025, dans les locaux de la Faculté de droit de Grenoble sur le campus de Saint-Martin d'Hères. Les heures de convocation et l'ordre de passage des candidats seront affichés dans les locaux de la Faculté de droit et publiés sur le site internet de l'I.E.J. dans la rubrique « Examen Session 2025 » à compter de la publication des résultats de l'admissibilité.

II. Modalités de l'épreuve de langue anglaise

L'article 7 de l'arrêté du 17 octobre 2016 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au CRFPA prévoit que l'épreuve consiste dans :

« 2° Une interrogation d'une durée de quinze minutes, après une préparation de quinze minutes en langue anglaise.

La note est affectée d'un coefficient 1. »

L'examen d'anglais dure donc 30 minutes.

Durant les 15 minutes de préparation, les candidats devront :

- prendre connaissance d'un **article d'une page** environ (600-800 mots) sur une des thématiques étudiées ; et,
- **préparer un résumé et un commentaire** en lien avec un point du texte ou avec la thématique plus générale de ce dernier.

L'oral devant l'examineur/l'examinatrice sera composé :

- d'une **présentation en continu** (sans interruption) du résumé et du commentaire par les candidats pendant 8-10 minutes ; et,
- d'un **entretien** pendant lequel l'examineur/l'examinatrice sera libre de demander des éclaircissements sur le texte, si cela s'avérait nécessaire, ou des justifications sur certains choix opérés par les candidats lors du commentaire.

Pour la **session 2025** de l'examen les thèmes à l'étude sont les suivants :

- **Should juveniles be tried as adults? Should the criminal justice system be tougher on juvenile offenders?**
- **How can gender equality be achieved?**
- **Should defendants be more protected? Are defendants' rights being violated ?**
- **Is the right to erasure/the right to be forgotten an absolute right?**

Les épreuves orales d'anglais auront lieu à compter du **10 novembre 2025** dans les locaux de la Faculté de droit de Grenoble. Les dates et horaires ainsi que l'ordre de passage à cette épreuve seront communiquées 48h après la publication des résultats de l'admissibilité.

Maxime Barba
Co-directeur de l'IEJ de Grenoble
En charge du CRFPA

